Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 403

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1
Hebdomadaire romand
N° 403 21 avril 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Rappel : les numéros de « Domaine Public » sont rédigés collectivement par les différents groupes de travail cantonaux du journal.

403

Domaine public

TVA: le choix

Le jeu des groupes de pression est terminé. Finis les « oui, mais », les « non sauf si », les « à condition que ». Au plus reste-t-il un amendement en discussion, et encore sur le plan financier, devant le Conseil des Etats. Close la discussion. Vote final.
DP avait déclaré vouloir justifier clairement son choix. En voici et les prémisses et la conclusion.

Il faut admettre d'abord que ce choix est inévitable, et pas seulement parce que la question est posée au peuple et aux Cantons et qu'il faut bien répondre. La question n'est pas dans l'interrogation civique, elle est dans les faits.
Le choix est simple : ressources nouvelles ou caisses vides. On peut, il est vrai, habiller ce choix avec d'autres mots et dire par exemple : autres ressources nouvelles, en mettant l'accent sur « autres »; on peut au lieu de caisses vides, parler de nouvelles répartitions des tâches. Mais personne ne conteste que la Confédération est structurellement en déficit et que cela appelle remède.
Là encore les nuances ne changent rien à la constatation brute. Il est vrai que l'endettement de la Confédération n'est pas excessif, qu'elle aurait la possibilité pendant quelques années encore de trouver deux milliards par an sur un marché de l'argent rendu liquide par l'absence d'investissements privés et une forte épargne. Ce ne serait donc pas la faillite du jour au lendemain. Mais l'attentisme ne change rien aux faits profonds. De surcroît les impôts fédéraux ne sont constitutionnellement fondés que jusqu'en 1982. L'échéance n'est pas seulement financière, elle est juridique aussi. Il faut donc bien prendre parti.
Avant d'aborder le problème fiscal, il est utile de décrire les déploiements de force de la bataille préliminaire.
La droite s'est révélée, comme souvent lors des grandes décisions économiques, considérez les votations sur les mesures antisurchauffe (passé récent, lointain), unie et diverse (diverse plus que divisée). Elle a été unie pour exiger des économies de l'Etat central. Le Vorort les réclamait au nom d'une industrie d'exportation soumise au fabuleux renchérissement du franc suisse, la stabilisation du coût des matières premières n'apportant à l'industrie qu'une très partielle compensation. Le Vorort avait intérêt à limiter les moyens de l'Etat, pour bloquer au niveau public, qui, en de nombreux domaines, sert de références, la politique salariale et pour freiner la politique sociale. La seule exception admise a été la mise sous toit de l'assurance-chômage, dont on sait les services qu'elle rend aux entreprises, tout autant qu'aux salariés privés de travail, en transférant sur la collectivité les charges salariales devenues non rentables. En revanche, le second pilier de l'AVS a été repoussé aux calendes helvétiques.
Les banques, nullement soumises aux difficiles contraintes de la concurrence internationale, ont, par antiétatisme quasi viscéral, qu'exaspère le pouvoir accru de la Banque nationale ou du Conseil fédéral, donné de la voix dans le même sens.
Les métiers, enfin, l'USAM, s'appuyant sur une clientèle que le poujadisme peut séduire en tout temps de récession, était l'avant-garde virulente des parlementaires faisant claquer leurs pupitres sur le rythme du mot économie scandé : é-co-no-mie.
Ce slogan avait — a toujours — un écho populaire. Voir la votation de décembre 1975. Les responsables de la droite n'ont cessé de jouer sur le mot « économie » qui est compris de l'opinion publique de manière saine : on se serre un peu quand ça va mal, sagesse renforcée par quelques exemples, chacun citant les siens, de dépenses dispendieuses et somptuaires. Mais ces économies-là ne se chiffrent jamais que par un très faible pourcentage des dépenses publiques. Au-delà de ce détartrage, vient le transfert des dépenses fédérales sur d'autres épaules : cantons, tiers, qui sont

● **SUITE ET FIN AU VERSO**